

## Etablissement hospitalier multisite cantonal Référendum lancé

Lors de sa séance du 30 novembre, le Grand Conseil a accepté la loi sur l'établissement hospitalier multisite cantonal (EHM). Comme elles l'avaient annoncé, plusieurs associations, avec à leur tête le Syndicat des services publics (SSP-RN), ont décidé de lancer un référendum. Celui-ci, pour aboutir, doit recueillir 4500 signatures jusqu'au 19 janvier prochain.

Les auteurs du référendum ne contestent pas le projet en lui-même. Comme le Conseil d'Etat et le Grand Conseil, ils estiment qu'il est nécessaire de mieux fixer les missions des différents hôpitaux neuchâtelois et d'assurer entre eux une coordination qui pourrait permettre de réaliser des économies importantes. En revanche, ils ne peuvent pas donner leur aval à une loi qui souligne à son article premier que l'EHM est indépendant de l'Etat. Ils ne peuvent également pas souscrire à la volonté de l'autorité politique de mettre tout le personnel de la santé publique (plus de 2200 personnes dans le canton de Neuchâtel) au bénéfice d'un contrat de droit privé.

Ces deux mesures ouvrent la porte à une future privatisation de la santé dans le canton de Neuchâtel, à l'instar de ce qui s'est déjà produit dans d'autres cantons et dans d'autres pays. Quand on connaît les appétits du grand capitalisme pour privatiser l'énergie, l'eau, la formation et la santé, les mises en garde des syndicats auraient dû alerter et faire réfléchir les députés. Les exemples de la Poste et de Swisscom montrent que les pouvoirs publics sont impuissants lorsqu'ils abandonnent leurs prérogatives.

Sous l'appellation "Comité contre la privatisation de la santé", les référendaires regroupent une large palette de syndicats (pour l'instant l'Union syndicale cantonale neuchâteloise, le SSP-RN, UNIA), de partis politiques (Solidarités) et d'associations (Attac). Ils espèrent que les Neuchâtelois signeront le référendum et refuseront ensuite la loi. Ils s'engagent à collaborer avec les autorités cantonales pour élaborer dans un délai très rapide une nouvelle loi exempte des dangers de privatisation de celle qu'ils contestent.